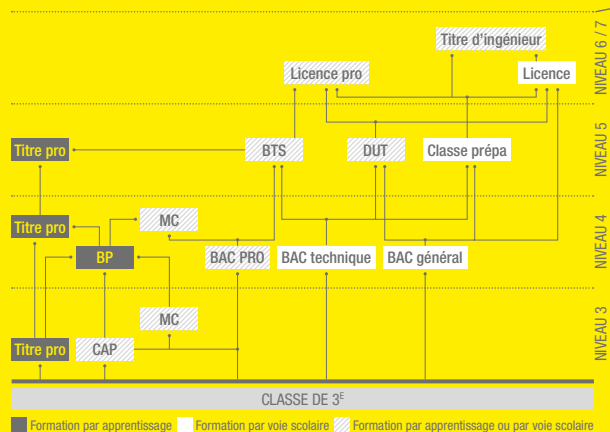


## Des parcours de formation complets

L'apprentissage permet d'acquérir une qualification professionnelle et d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnu.



CAP Certificat d'aptitude professionnelle  
MC Mention complémentaire  
BP Brevet professionnel  
BAC PRO Baccalauréat professionnel  
BTS Brevet de technicien supérieur  
DUT Diplôme universitaire de technologie  
Titre pro Titre professionnel

Niv. 6 : niv. II - Bac +3 ans et Bac +4 ans  
Niv. 5 : niv. III - Bac +2 ans  
Niv. 4 : niv. IV - Bac ou équivalent  
Niv. 3 : niv. V

## Les formations

### LES DIPLÔMES

#### CAP

- Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement

#### BP

- Menuisier

#### BAC PRO

- Technicien menuisier-agencier
- Étude et réalisation d'agencements

#### BTS

- Développement et réalisation bois
- Systèmes constructifs bois et habitat

POSSIBILITÉ DE POURSUITE D'ÉTUDES EN LICENCE PROFESSIONNELLE ET TITRE D'INGÉNIEUR

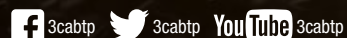
### LES TITRES PROFESSIONNELS

Selon votre expérience professionnelle et votre projet, une offre de titres professionnels pour se former à ce métier est à votre disposition.



Pour en savoir

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)  
[www.apprentissage-btp.com](http://www.apprentissage-btp.com)



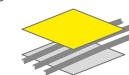
[www.metiers-btp.fr](http://www.metiers-btp.fr)  
[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

Le **CCCA-BTP** (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est une association nationale, professionnelle et paritaire, gérée par les fédérations d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives du secteur de la construction en France. Il est chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.

agence@ccca.com - CCCA-BTP / 2019

Bâtiment

# Menuisier fabricant



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

# Le menuisier fabricant

réalise et met en œuvre des menuiseries intérieures (portes, agencements, parquets, escaliers, rangements) et extérieures (portes, fenêtres, volets, façades de magasin...).

Il travaille dans un atelier ou sur un chantier. Il agence des logements individuels ou collectifs, des magasins ou des bureaux. Le menuisier fabricant conçoit, fabrique et installe ses ouvrages à partir de relevés ou de plans d'exécution. Il effectue les épures, choisit le matériau approprié (bois, dérivés du bois, matériaux composites ou plastiques, verre aluminium...), le débite aux dimensions voulues, l'assemble et réalise la finition des ouvrages. Il utilise des machines à bois fixes ou portatives mais aussi les centres d'usinage à commande numérique.

Il contribue à l'esthétique d'ensemble des espaces.

## Techniques et innovation

La connaissance des normes (thermiques, acoustiques, incendie et accessibilité) est requise à tous les niveaux, de la conception à l'exécution. Elle suppose les compétences suivantes :

- Pour la menuiserie intérieure : maîtrise de l'acoustique, performances et classements des ouvrages liés à l'incendie, accessibilité, choix et usage des matériaux.
- Pour la menuiserie extérieure : techniques et modes de pose en façade, performances thermiques de la paroi et des menuiseries installées.



## Devenir un professionnel du bâtiment

Chaque métier du bâtiment fait appel à des compétences et des savoir-faire spécifiques. De l'ouvrier au chef d'entreprise, le secteur offre de réelles perspectives d'évolution de carrière vers des postes d'encadrement et la création ou la reprise d'entreprise.

## Choisir l'apprentissage BTP pour se former

Avec de nombreuses formations du CAP au titre d'ingénieur, l'apprentissage est l'une des voies privilégiées pour devenir un professionnel du bâtiment qualifié. L'apprentissage est un mode de formation professionnelle initiale, dispensée en alternance.

- Vous alternez des périodes de travail en entreprise, pendant lesquelles vous acquérez une expérience et des compétences professionnelles, et des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel sur le métier choisi au centre de formation d'apprentis (CFA).
- Vous signez un contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail de type particulier conclu avec un employeur pour une durée limitée ou indéterminée.
- Vous avez un statut de salarié. Et comme tout salarié, vous avez des droits et des obligations : temps de travail, salaire, congés payés, santé, transport...
- Vous percevez un salaire variable selon votre âge, le diplôme préparé et la progression dans le cycle de formation. À signaler, le salaire de l'apprenti est plus élevé dans le BTP que dans les autres secteurs d'activité.



## Secteur d'activité

Le métier de menuisier fait partie du secteur du second œuvre.

Une fois les travaux de gros œuvre d'un bâtiment achevés (fondations, murs, planchers et toiture), les métiers du **second œuvre** sont chargés d'achever, aménager et équiper un bâtiment : carreleur-mosaïste, électricien, installateur sanitaire, installateur thermique, menuisier, menuisier aluminium-verre, peintre décorateur, plâtrier-plaquiste, serrurier-métallier, solier-moquetteur, tailleur de pierre...

